

## DOSSIERS OUVERTS

Suivi des requêtes et questions du public au conseil d'arrondissement

**Conseil du 6 juin 2011**

Requérant	Questions/Requêtes/Sujets	Responsables	Réponses
Mme Nicole Desrosiers	<p><b>Madame Nicole Desrosiers; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</b></p> <p>Mme Desrosiers évoque les problèmes de sécurité au regard d'une traverse piétonnière située sur la rue Jean-Talon Ouest, à l'angle de la rue Alexandra. Elle suggère que des éléments de signalisation soient installés pour sécuriser les passages à cet endroit, en recourant à des panneaux sur rue qui sensibilisent les automobilistes aux amendes applicables, de façon similaire à ceux déployés dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de Grâce.</p>	<p>F. W. Croteau</p> <p>J. Savard</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, INDIQUE QUE LA RUE JEAN-TALON CONSTITUE UNE RUE ARTÉRIELLE QUI RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DES SERVICES CENTRAUX DE LA VILLE DE MONTRÉAL.</p> <p>LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS, M. JACQUES SAVARD, SIGNALE QUE L'ENTRETIEN DE LA RUE JEAN-TALON À L'EMPLACEMENT VISÉ EST EFFECTUÉ PAR L'ARRONDISSEMENT DE VILLERAY—SAINT-MICHEL—PARC-EXTENSION. LA REQUÊTE SERA ACHÉMINÉE PAR CONSÉQUENT À SON HOMOLOGUE DE CET ARRONDISSEMENT.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 11- 141058</b></p>

<p>M. Bruno Therrien</p>	<p><b>Monsieur Bruno Therrien; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</b></p> <p>M. Therrien rapporte des problèmes de propreté et salubrité qui sont observables sur la rue Alexandra. Il fait état plus précisément de la présence de matières putrescibles dans des conteneurs à déchets situés aux abords du domaine public, de même que de la présence de véhicules inopérants stationnés sur des terrains privés. Malgré des demandes répétées, la situation ne s'est guère améliorée selon M. Therrien et des solutions permanentes s'imposeraient.</p>	<p>F. Limoges</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE CONSEILLER DE SAINT-ÉDOUARD, M. FRANÇOIS LIMOGES, S'ENQUIERT DE LA REQUÊTE ET ESTIME QUE DES INTERVENTIONS APPROPRIÉES DEVRONT ÊTRE MENÉES.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 11-141106</b></p>
--------------------------	---	-------------------	---





<p>M. Pierre Brisson</p>	<p><b>Monsieur Pierre Brisson; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</b></p> <p>M. Brisson soumet trois questions au conseil :</p> <p>1) Question répondue sur place. Voir « Dossiers fermés ».</p> <p>2) Question répondue sur place. Voir « Dossiers fermés ».</p> <p>3) M. Brisson exprime l'opinion que la cohabitation reste difficile entre le secteur résidentiel de la 15<sup>e</sup> Avenue et la présence du collège Jean-Eudes, qui génère une forte affluence véhiculaire. C'est pourquoi il réclame la mise à sens unique en direction nord de cette rue afin d'en réduire l'impact.</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTIONS DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DES SERVICES AUX ENTREPRISES</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, ESTIME QUE CETTE DEMANDE MÉRITE D'ÊTRE EXAMINÉE DE FAÇON APPROFONDIE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR ÉTUDE.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 11-141375</b></p>
--------------------------	---	----------------------	--

<p>M. Gilles Laporte</p>	<p><b>Monsieur Gilles Laporte; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</b></p> <p>Monsieur Laporte soumet deux requêtes au conseil :</p> <p>1) M. Laporte rapporte que les lampadaires de la ruelle mitoyenne située entre la 23<sup>e</sup> Avenue et le boulevard Pie-IX sont défectueux. Ceux-ci restent allumés le jour tandis qu'il sont inopérants durant la nuit. Ce dispositif mériterait d'être vérifié afin qu'il soit maintenu fonctionnel.</p> <p>2) M. Laporte signale la prolifération de déchets et de dépôts sauvages dans la ruelle mitoyenne située à l'ouest de la 23<sup>e</sup> Avenue, aux environs de la rue Beaubien Est.</p>		<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC :</b></p> <p><b>M. LAPORTE A DÉJÀ FAIT CETTE REQUÊTE VOIR DDS : 11-121054 LE 31 MAI 2011 ET D'APRÈS CETTE DERNIÈRE C'EST REGLÉ ENSUITE LA MÊME REQUÊTE ÉTAIT FAITE PAR UN AUTRE CITOYEN VOIR DDS 11-133639 FAITE LE 9 JUIN 2011 ET ENCORE UNE FOIS ÇA INDIQUE QUE LE PROBLÈME EST RÉSOLU</b></p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 11-141417</b></p>
--------------------------	---	--	---

<p>M. Claude Lachaine</p>	<p><b>Monsieur Claude Lachaine; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</b></p> <p>M. Lachaine a déposé une requête au conseil d'arrondissement à sa séance du mois de juillet 2010, afin que soit installé un arrêt interdit sur la rue de Bellechasse, à l'angle de la rue Louis-Hémon. Il estime que la dangerosité et la forte propension aux accidents de cette intersection commandent une action à brève échéance (4 collisions observées depuis octobre 2010). Réponse écrite est demandée quant aux suites accordées à ce dossier.</p>	<p>M. A, Gadoury</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE CONSEILLER D'ÉTIENNE-DESMARTEAU, M. MARC ANDRÉ GADOURY, INFORME L'ASSEMBLÉE QUE LA REQUÊTE DE M. LACHAÎNE A ÉTÉ ACCEPTÉE ET QUE LA MISE EN PLACE D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE EST PLANIFIÉ POUR L'EXERCICE 2012. IL ÉMET LE VŒU QUE CETTE ACTION SOIT POSÉE DURANT L'ANNÉE 2011.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 10-162920 –RELANCE)</b></p>
<p>Mme Jocelyne Paraire</p>	<p><b>Madame Jocelyne Paraire; conseil d'arrondissement du 6 juin 2011 :</b></p> <p>Mme Paraire mentionne que le passage des véhicules sur la rue de Bellechasse à partir de la 38<sup>e</sup> Avenue présente des risques en raison de l'obstruction visuelle causée par les véhicules stationnés aux abords de cette intersection. Pour améliorer la perspective visuelle, il est suggéré d'aménager un arrêt obligatoire sur la rue de Bellechasse ou, encore, de retirer des espaces de stationnement à l'angle de ces rues</p>	<p>F. W. Croteau</p>	<p><b>DIRECTION ET SERVICES CONCERNÉS : BUREAU DES ÉLUS ET DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS</b></p> <p>LE MAIRE DE L'ARRONDISSEMENT, M. FRANÇOIS W. CROTEAU, ESTIME LA DEMANDE PERTINENTE ET QU'ELLE MÉRITE D'ÊTRE EXAMINÉE.</p> <p>REQUÊTE RÉFÉRÉE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS, POUR VÉRIFICATION.</p> <p><b>DOSSIER GDC : 11-141645</b></p>